

## Opération sécurité routière à Lévis

La police de Lévis a lancé hier sa cinquième opération de surveillance routière. À Lévis, il y a des limites, qui se tient toujours pendant la saison estivale. Les patrouilleurs seront actifs à toute heure du jour et de la nuit, surtout dans les quartiers résidentiels et encore plus dans ceux où il y a un nombre élevé d'accidents et un gros volume de circulation. Pour sensibiliser la population au respect des limites de vitesse et du Code de la sécurité routière, des affiches seront installées à l'entrée des quartiers résidentiels et des panneaux à message variable feront leur apparition. L'an dernier, 672 constats d'infraction pour non-respect des limites de vitesse et 440 pour non-respect du Code de la sécurité routière avaient été remis entre le début juillet et la fin août. Les policiers ont également servi 460 avertissements, un nombre comparable à l'année précédente. **ANNIE MORIN**

## Le RTC prêt pour le Festival d'été

Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) répète la formule expérimentée l'an dernier lors du Festival d'été de Québec. Des zones de montée spécifiques sont établies en bordure du boulevard René-Lévesque à la hauteur du complexe G (édifice Marie-Guyart), de l'Hôtel Delta et de Place



Québec ainsi qu'au Palace Royal et à l'angle des rues Honoré-Mercier et Saint-Joachim. Les festivaliers peuvent s'y rendre dès 22h30. Pour un embarquement rapide, il est encore possible de payer à l'arrière. Pendant toute la durée de l'événement, les autobus seront aussi plus nombreux sur les parcours 7, 11, 25 et Métrobus 800-801, et ce, dès 18h afin de faciliter l'arrivée au centre-ville, où des voies réservées seront aménagées. Il y aura près de 500 départs en fin de soirée, soit le double d'une soirée normale. Un site mobile ([rtcquebec.ca/retour](http://rtcquebec.ca/retour)) sera également accessible afin de connaître les services offerts en quelques clics. **ANNIE MORIN**

## Une partie du salaire du sénateur Brazeau saisie

Le sénateur Patrick Brazeau verra une partie de son salaire saisie par le Sénat pour rembourser les dépenses qu'il a réclamées à tort, a rapporté Radio-Canada hier. Le Sénat amputera sa paie mensuelle de 20 %, soit environ 2000 \$ de son salaire brut, qui s'élève à 135 000 \$ annuellement. Patrick Brazeau avait jusqu'au 30 juin pour rembourser les 48 744 \$ en dépenses injustifiées qu'il avait réclamées entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 30 septembre 2012. Cette somme correspond aux montants que le sénateur de 38 ans soutient avoir déboursés pour sa résidence secondaire à Gatineau et ses déplacements entre Ottawa et Maniwaki, où serait située sa résidence principale. Un rapport a toutefois démontré que la résidence principale de M. Brazeau se trouvait à Gatineau et non à Maniwaki. **LA PRESSE CANADIENNE**



Pacini retirera l'équivalent de 24 % du sodium actuellement utilisé dans ses sauces à pâtes et à pizza ainsi que dans ses vinaigrettes. — PHOTO LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

### RESTAURANTS PACINI

# Une tonne de sel en moins

**MARIE ALLARD**

*La Presse*

**MONTRÉAL — Une tonne de sel par an. C'est ce que Pacini s'apprête à enlever du menu de ses 26 restaurants. Cela équivaut à 24 % du sodium actuellement utilisé dans ses sauces à pâtes et à pizza ainsi que dans ses vinaigrettes.**

Frédéric St-Aubin, chef des cuisines de Pacini, a orchestré ce changement dans le cadre du programme volontaire d'amélioration Melior. «Au départ, ça ne me tentait pas du tout», a-t-il admis à *La Presse*. «C'est énorme, le sel, pour un chef.»

Le fournisseur de Pacini a d'abord eu la commande d'enlever 10 %, 20 % et 30 % du sel de ses sauces, sans modifier la recette. Échec : ça n'avait pas bon goût. «On a décidé de revenir à l'authenticité, en retirant une bonne partie des ingrédients», a expliqué M. St-Aubin.

Le glutamate monosodique (un rehausseur de goût) est parti, comme

plusieurs allergènes (soja, sulfites, blé, etc.). Même le porc haché, que certains clients évitent pour des raisons religieuses, a été retranché. «On a ensuite ajouté plus de tomates, plus de vin dans la sauce bolognaise, plus de carottes, d'oignons, on a grossi le grain de la viande hachée, a expliqué le chef. On prend de l'ail frais, plutôt que de l'ail en huile, pour plus de saveur.»

Au final, la sauce bolognaise de Pacini contient 210 mg de sodium de moins qu'avant. Ses 870 mg de sodium par portion équivalent à 38 % du maximum tolérable qu'un adulte peut consommer par jour. Avec l'ancienne formulation, ce taux atteignait 47 %... La sauce Napoletana, une simple sauce aux tomates et aux poivrons, a quant à elle perdu 42 % de son sodium.

Les nouvelles recettes seront offertes graduellement, d'ici la fin du mois d'août. «On est très confiants», a dit M. St-Aubin. Pourtant, les penes de blé entier, offerts par Pacini depuis l'automne dernier, ne sont choisis que par 2 % des clients.

Les Canadiens consomment beaucoup trop de sel : 3400 mg de sodium par jour, soit plus du double que ce qui est nécessaire. Selon un rapport provincial et territorial sur le sodium paru en 2012, «réduire l'apport moyen en sodium alimentaire au niveau recommandé réduirait l'incidence de l'hypertension de 30 %, permettrait d'éviter 23 500 cas de maladies cardiovasculaires et réaliserait des économies directes de 1,38 milliard par an en soins de santé au Canada».

### LUTTE DIFFICILE

Santé Canada a pour objectif de réduire l'apport moyen en sodium des Canadiens à 2300 mg par jour d'ici 2016. Un défi d'autant plus vaste que rien n'oblige les industriels à agir. «Toutes les mesures de réduction du sodium sont volontaires», a dénoncé Bill Jeffery, coordonnateur du Centre pour la science dans l'intérêt public. «Le gouvernement fédéral dit que l'industrie fait un bon travail, mais il ne compile même pas d'information

sur les réductions de sodium. Comment le sait-il?»

«Des données préliminaires indiquent que l'approche volontaire de réduction du sodium fonctionne», a fait valoir Leslie Meerburg, porte-parole de Santé Canada. «Des données recueillies en 2011 à partir d'un échantillon représentatif de pains, de céréales à déjeuner et de soupes en conserve révèlent que les teneurs en sodium ont été réduites d'environ 10 % dans l'ensemble pour ces catégories de produits, depuis 2009.» C'est l'équivalent du tiers de la réduction nécessaire pour atteindre les cibles en 2016.

La lutte contre le sel n'est pas gagnée. Seuls 10 des 40 fabricants d'aliments sondés par Agriculture et Agroalimentaire Canada en 2011-2012 respectaient les cibles provisoires de réduction du sodium dans 25 % ou plus de leurs produits. Et plus de la moitié des entreprises sondées «ont mentionné qu'elles ont des produits dont elles ne reformuleront pas la recette pour en réduire la teneur en sodium».

## Les frères de Sainte-Croix vont payer

**CHRISTIANE DESJARDINS**

*La Presse*

**MONTRÉAL — Le recours collectif entrepris contre les frères de Sainte-Croix est réglé. Au total, 206 hommes victimes de sévices sexuels durant leur enfance recevront des sommes variant entre 10 000 \$ et 250 000 \$ d'ici le 25 juillet.**

Le jugement a été paraphé par le juge de la Cour supérieure Claude Auclair, hier après-midi à Montréal. Celui-ci a signé l'entente de 18 millions \$, la plus importante jamais conclue au Québec, et peut-être même au Canada, pour ce type d'affaire.

Ce recours intenté en 2008 par René Cornellier, père d'une victime qui s'est suicidée en 1994, visait à apporter un certain dédommagement à ceux qui ont subi des sévices sexuels alors qu'ils fréquentaient des établissements gérés par les frères de Sainte-Croix le Collège Notre-Dame, le Collège de Saint-Césaire, l'école Notre-Dame de Pohénégamook entre 1950 et 1991.

Il y a deux ans, lors de conférences de règlement, les frères s'étaient engagés à verser 18 millions \$ pour régler le litige. Ils ont ensuite demandé des délais pour analyser les demandes qui fusaient.

Le juge Auclair s'est adjoint deux adjudicateurs pour examiner les dossiers et accélérer le processus. Les sommes allouées aux victimes ont été calculées en fonction notamment de la gravité des sévices et des séquelles.

M<sup>e</sup> Alain Arsenault paraissait satisfait du dénouement, mais déplorait la lenteur du processus. Selon lui, le recours aurait pu être réglé il y a un an. Un avis qui n'est pas partagé par l'autre partie.

Rappelons qu'une quarantaine d'agresseurs ont été identifiés dans ce dossier, dont cinq seulement sont encore vivants. Deux de ces derniers font face actuellement à des accusations criminelles.